

Canada. Il faudrait trouver un autre sujet que celui-là, parce qu'on est drôlement bien équipé au point de vue technologie pour faire face à toutes les concurrences mondiales. Qu'on nous ouvre les marchés, et nos techniciens canadiens vont aller les chercher.

[Traduction]

M. Redway: Monsieur le président, pourriez-vous m'éclairer sur un point de procédure entourant le débat? Il me semble que nous n'en sommes plus à l'étape de la première ni de la deuxième lectures et que nous ne discutons plus des principes généraux. Nous discutons de points particuliers à l'étape de l'étude en comité plénier, et nous étudions la mesure article par article. Je crois comprendre que nous avons déjà approuvé tous les articles jusqu'à l'article 12 et que nous en sommes maintenant à l'annexe I. Les députés devraient sûrement limiter leurs propos aux dispositions de l'annexe I décrivant les numéros tarifaires assortis des droits tarifaires correspondants. Autant que je sache, monsieur le président, il n'y a rien là qui donne à penser que nous allons maintenant nous engager dans une période de libre-échange. On trouve dans cette annexe un très grand nombre de droits tarifaires. J'ose espérer que toutes les observations se rapporteront à cette annexe, soit le sujet qui est maintenant à l'étude.

Le vice-président: Je suis d'accord avec le député. La présidence s'est montrée bien indulgente dans le débat. J'ai pensé qu'il fallait qu'il y ait une certaine discussion à cet égard.

M. Ouellet: Nous le comprenons.

Le vice-président: Je suis d'accord avec ce qu'a dit le député. Je vais permettre au député de Shefford de poser une autre question.

● (1720)

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le président, mon inquiétude . . . et je suis bien d'accord avec mon honorable collègue que l'annexe I est importante, mais il y a des principes sous-jacents à l'annexe I qu'il est important de débattre. Je pense que c'est important pour notre secrétaire parlementaire de nous donner l'occasion de nous faire part de son savoir, de son grand savoir.

Et, justement, il a prononcé ce discours lundi dernier et le jour suivant, le président des États-Unis (M. Reagan) a annoncé un *War Chest* de 300 millions de dollars.

Je voudrais savoir du secrétaire parlementaire s'il considère cela du protectionnisme dans ses définitions?

[Traduction]

Le vice-président: C'est une question de portée générale. J'espère que le secrétaire parlementaire se contentera d'y répondre.

[Français]

M. Lanthier: Monsieur le président, je crois que vous avez déjà statué sur cette règle. Il s'agit d'une question générale et nous sommes en train de discuter point par point. Je ne voudrais pas m'aventurer, encore une fois, dans des questions

Tarif des douanes

d'ordre général, je crois que la remise à l'ordre qui a été faite par mon collègue était tout à fait à point et nous devrions suivre cette procédure, si nous voulons en sortir.

[Traduction]

(Les annexes 1 et 2 sont adoptées.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? En vertu d'un ordre adopté plus tôt aujourd'hui, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn, au nom du ministre des Finances, propose: Que le projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis bien heureux de pouvoir participer à cet important débat, particulièrement en présence du leader du gouvernement à la Chambre.

Monsieur le Président, vous savez, on a tenté d'avoir des explications de la part du secrétaire parlementaire concernant certains sujets au sujet du tarif des douanes et, au lieu de nous donner une réponse, il s'est contenté de dire que l'industrie avait été consultée.

Mais Dieu seul sait, monsieur le Président, que la réponse du secrétaire parlementaire voulant que toutes les industries avaient été consultées, je suis convaincu que toutes les industries n'ont pas été consultées. Et depuis des années, monsieur le Président, et ce n'est pas parce que nous avons un nouveau secrétaire parlementaire qu'ils ont changé dans ce ministère-là, depuis des années, dis-je, on a des difficultés au sujet de l'établissement des tarifs. Et, ce qu'on a remarqué c'est que c'est presque un club d'initiés qui détermine les tarifs.

Et mon collègue de Papineau (M. Ouellet) sur les petites firmes d'ingénieurs . . . Mais c'est exactement la même situation qui prévaut au niveau de la détermination des tarifs.

Et je vois ici le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) qui était un homme d'affaires prospère. Je vais vous dire une chose, c'est que j'aimerais que le ministre d'État (Petites entreprises) tout à l'heure, dans son discours sur le projet de loi, me dise si lui, au moment où il était dans les affaires, a été consulté sur différents tarifs. Est-ce que les gens du ministère des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce appelaient le ministre d'État (Petites entreprises) pour lui dire: Qu'est-ce que vous en pensez? Pensez-vous que c'est raisonnable ou pas? J'aimerais savoir combien d'appels il a reçus dans sa brillante carrière d'homme d'affaires?

C'est là une réalité, et je suis certain que l'on conviendra avec moi que l'on dirait qu'il y a des clubs d'initiés qui sont consultés, et souvent sur des sujets qui nous affectent particulièrement.